



Envolée Nordique

46^e Edition

Règlement de course

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation par la préfecture. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la course.

Article 1 : L'Envolée Nordique 46^{ème} édition de la grande course populaire à ski de fond se déroulera, à Chapelle-des-Bois, le dimanche 14 mars 2021 sur 2 distances : 42km et 21km.

Article 2 : Participation par **équipe de deux** coureurs. Les équipes doivent rester groupées au départ, durant toute l'épreuve et à l'arrivée. Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 2000 (Catégorie sénior) pour les 42 km, avant le 31 décembre 2003 (catégorie U20) pour les 21 km.

La licence FFS (ou des fédération suisse, espagnole ou Andorre) ou la carte neige ou le ticket course est **obligatoire** (il est possible de se procurer un ticket course lors de l'inscription par internet).

Pour les coureurs qui ne sont pas titulaires d'une licence FFS « compétiteur » **le téléchargement à l'inscription d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition, datant de moins de 1 an est obligatoire.**

Contrairement aux autres années, en raison des dispositions COVID il ne sera pas possible de le présenter au retrait des dossards

Les inscriptions seront limitées à 1000 participants, soit 500 équipes réparties comme suit :

- 300 équipes pour le 42 km
- 200 équipes pour le 21 km

Article 3 : Dispositions sanitaires anti covid.

L'organisation des départs est modifiée comme suit :

- 42 km : départ à 9H30 sur 6 lignes espacées de 3mn
- 21 km : départ à 11H50 sur 4 lignes espacées de 3 mn.
- Les affectations dans les différentes lignes se feront en commission en tenant compte des références (vérifiées) portées sur votre bulletin d'inscription. Aucune contestation sur l'attribution de la ligne ne pourra être prise en compte.
- Les coureurs devront rentrer dans le stade départ **avec un masque ou un tour de cou** faisant masque sur les 200 premiers mètres, et le porter sur eux tout au long de la course, pour le mettre en cas d'arrêt aux ravitaillements.
- Les ravitaillements n'assureront que le liquide, qui sera versé dans le bidon du coureur (ou un gobelet qu'il transporte) par les bénévoles (pas de self-service)
- Les coureurs devront transporter eux-mêmes d'éventuels compléments alimentaires solides

Article 3 bis : En cas de manque absolu de neige et d'impossibilité d'utiliser les parcours de repli, une épreuve de trail de repli remplacera la course de ski de fond, suivant les mêmes modalités que celle-ci : par équipe de 2.



FONCINE
LE HAUT

HAUT-JURA, FRANCE
870m - 1200m





Envolée Nordique

46^e Edition

2 distances seront proposées : 18km ou 10km à préciser sur le bulletin d'inscription.
Bien évidemment, cette inscription n'entraîne ni de frais supplémentaires ni remboursement à ceux de l'inscription initiale.

Article 4 : Classement : il sera établi un classement pour chaque catégorie Hommes, Dames et Mixtes sur les deux distances. Plus de 8 000 € de lots sont en jeu dont un lot souvenir à chaque participant.

Article 5 : Engagement : Uniquement par internet sur envoleenordique.com/inscription-en-ligne/

Article 6 : Disqualification : seront disqualifiées les équipes prenant le départ sur une autre ligne que celle qui leur a été attribuée (contrôle au stade de départ), les équipes ne se présentant pas groupées aux contrôles et à l'arrivée, les concurrents se présentant aux contrôles et à l'arrivée dans un temps supérieur à trois fois le temps de la 1^{ère} équipe homme et les concurrents n'étant pas passés aux différents contrôles. Les autres cas de disqualification sont ceux du règlement de la F.I.S.

Article 7 : Réclamations : elles doivent être faites par écrit et remises au comité d'organisation accompagnées de la somme de 32 € Cette caution sera remboursée si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

Article 8 : Annulation :

A priori, sauf conditions météo vraiment extrêmes, l'épreuve ne sera pas annulée par l'organisation. En cas d'annulation de l'épreuve ski de fond, les équipes non inscrites au trail seront remboursées moins une retenue de : 25€ pour le 42 km, 20€ pour le 21km.
En cas d'annulation totale (décision préfecture) remboursement moins une retenue de 15€ par équipe.

Article 9 : Désistement : Une équipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com

Jusqu'au Dimanche 7 mars 2021 à 23h59, l'équipe peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation.

A partir du Lundi 8 mars 2021 à 0h00 et jusqu'au Mercredi 10 mars 2021 à 23h59, tous les désistements sans justification médicale (certificat médical joint au mail) seront traités, et l'organisation retiendra un forfait de 20€ pour l'équipe.

A partir du Jeudi 11 Janvier 2021 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Article 10 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.



FONCINE
LE HAUT

HAUT-JURA, FRANCE
870m - 1200m



Damien BUNOD
Morez | St-Claude | Molrans-en-Montagne

